

SÉANCE ORDINAIRE

22 AOÛT 2017

Deux cent vingt-septième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 22^{ème} jour d'août 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

Absences : Madame et monsieur les commissaires : Gisèle Bombardier et Réjean Bessette.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.08.22 001

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

05.8 Facture de la Commission scolaire pour le paiement de l'entrepreneur peintre, école Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph (document séance tenante : SG 17.08.22-05.8).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 20 juin 2017 (document SG 17.08.22-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance

- 05.2.1 De madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien : résolution 2017-06-099 du conseil municipal adoptée le 6 juin 2017 – Facture de la Commission scolaire pour le paiement de l'entrepreneur peintre.
- 05.2.2 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'offrir à compter de l'année scolaire 2017-2018, le programme d'études révisé Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358) en remplacement des programmes d'études Assistance à la personne en établissement de santé (DEP 5316) et Assistance à la personne à domicile (DEP 5317).
- 05.2.3 De madame Claire Samson, députée d'Iberville : Appui à la résolution 17-06-188 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant le maintien des élèves de l'école Jeanne-Mance dans l'établissement de leur municipalité.
- 05.2.4 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 17.08.22-035 adoptée par le Conseil des commissaires le 20 juin 2017 – Demande d'ajout d'espace – école Saint-Eugène.
- 05.2.5 De monsieur Mario Bastien, directeur, Service des loisirs et bibliothèques de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Rapport annuel 2016 du Service des loisirs et bibliothèques.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Nomination du responsable du suivi des divulgations dans le cadre de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (document SG 17.08.22-05.4).
- 05.5 Appui à la Ville de Saint-Césaire – Aréna Guy-Nadeau (document SG 17.08.22-05.5).
- 05.6 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires – dépôt pour consultation (documents SG 17.08.22-05.6).
- 05.7 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif – dépôt pour consultation (documents SG 17.08.22-05.7).
- 05.8 Facture de la Commission scolaire pour le paiement de l'entrepreneur peintre, école Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph (document séance tenante : SG 17.08.22-05.8).
- 09.1 Engagements (document RH 17.08.22-09.1).
- 09.2 Rappel du personnel enseignant non-renngagé ou mis en disponibilité (document RH 17.08.22-09.2).
- 09.3 Fins d'emplois administratives (document RH 17.08.22-09.3).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Nouveau module de jeux – École Jean-XXIII (document RM 17.08.22-11.1.1).
 - 11.1.2 Travaux de peinture – École du Petit Clocher (document RM 17.08.22-11.1.2).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Chantal Grondin, parent d'un élève de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, fait part de ses préoccupations à l'égard de l'horaire du transport scolaire pour le retour à la maison.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 20 JUIN 2017 (document SG 17.08.22-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 20 juin 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.08.22
002

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 20 juin 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien : résolution 2017-06-099 du conseil municipal adoptée le 6 juin 2017 – Facture de la Commission scolaire pour le paiement de l'entrepreneur peintre.

05.2.2 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation d'offrir à compter de l'année scolaire 2017-2018, le programme d'études révisé Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358) en remplacement des programmes d'études Assistance à la personne en établissement de santé (DEP 5316) et Assistance à la personne à domicile (DEP 5317).

05.2.3 De madame Claire Samson, députée d'Iberville : Appui à la résolution 17-06-188 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant le maintien des élèves de l'école Jeanne-Mance dans l'établissement de leur municipalité.

05.2.4 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 17.08.22-035 adoptée par le Conseil des commissaires le 20 juin 2017 – Demande d'ajout d'espace – école Saint-Eugène.

05.2.5 De monsieur Mario Bastien, directeur, Service des loisirs et bibliothèques de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Rapport annuel 2016 du Service des loisirs et bibliothèques.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 20 juin 2017.

Monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent EHDAA, mentionne que l'assemblée générale des parents d'élèves HDAA aura lieu à l'auditorium de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, le lundi 18 septembre 2017 à 19 h.

05.4 NOMINATION DU RESPONSABLE DU SUIVI DES DIVULGATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (document SG 17.08.22-05.4)

Considérant l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*;

Considérant que les organismes publics visés doivent élaborer une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;

Considérant que chaque organisme public est tenu de nommer un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure ci-haut mentionné;

**HR 17.08.22
003**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De nommer monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.5 APPUI À LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE – ARÉNA GUY-NADEAU (document SG 17.08.22-05.5)

Considérant que la fermeture de l'Aréna municipal Guy-Nadeau de Saint-Césaire, annoncée le 21 juillet 2017, a été précipitée et ordonnée par la CNESST suite à une inspection du bâtiment;

Considérant que la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau a des répercussions importantes sur le maintien de la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives des élèves des écoles Paul-Germain-Ostiguy et Saint-Vincent ainsi que des populations locale et régionale;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a présenté en mars dernier, une demande d'aide financière pour rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités;

Considérant que cette demande n'a pas été retenue compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet, tel qu'il appert d'une lettre datée du 14 juin 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les écoles présentes à Saint-Césaire, qui sont l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (500 élèves) et l'école primaire Saint-Vincent (plus de 480 élèves) sont des usagers de l'aréna;

Considérant que l'Aréna Guy-Nadeau est le seul aréna de type gestion municipale sur le territoire de la MRC de Rouville, territoire qui regroupe environ 37 000 personnes;

Considérant que l'emplacement géographique déterminant de l'Aréna est à considérer dans l'analyse des besoins du milieu puisque ce bâtiment se situe dans un milieu rural à proximité de centres urbains (environ 25 à 30 km de Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu) et que la proximité de l'Aréna des écoles Paul-Germain-Ostiguy et Saint-Vincent est importante pour assurer la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives des élèves;

Considérant que pour sa part, l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, dessert une population d'élèves provenant tant de Saint-Césaire que de Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et Sainte-Brigide;

Considérant que la glace est mise à la disposition des écoles à raison d'une trentaine d'heures par semaine lors du calendrier scolaire et que l'offre d'activités à l'Aréna Guy-Nadeau auprès de la clientèle scolaire est une plus-value certaine pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

Considérant que l'Aréna est une infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régional puisqu'elle dessert plusieurs municipalités de la MRC de Rouville et des MRC environnantes;

Considérant que cette infrastructure contribue largement à la qualité de vie des élèves des écoles Paul-Germain-Ostiguy et Saint-Vincent de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 17.08.22
004

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie la Ville de Saint-Césaire dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière gouvernementale nécessaire à la réalisation du projet de rénovation et réaménagement majeurs de l'Aréna Guy-Nadeau de Saint-Césaire, afin de pouvoir desservir les populations locale et régionale pour la pratique d'activités et de développement des saines habitudes de vie.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Claire Samson, députée provinciale d'Iberville, et à monsieur Pierre Breton, député fédéral de la circonscription de Shefford.

Adopté à l'unanimité.

05.6 RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SG 17.08.22-05.6)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires;

Considérant la volonté du conseil des commissaires de modifier certaines dispositions du *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires* (CCR 01 – 2014);

HR 17.08.22
005

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires* (CCR 01 – 2017) soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

05.7 RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SG 17.08.22-05.7)

Considérant que les articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que le conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif;

Considérant la volonté du conseil des commissaires de modifier certaines dispositions du *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif* (CCR 13 – 2014);

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que le *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif* (CCR 13 – 2017) soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

05.8 FACTURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LE PAIEMENT DE L'ENTREPRENEUR PEINTRE, ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH (document séance tenante : SG 17.08.22-05.8)

Considérant que des travaux de peinture par des bénévoles ont eu lieu à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph, lors de la semaine de relâche 2017;

Considérant que ce projet est issu d'une collaboration entre l'école, la Commission scolaire des Hautes-Rivières, la municipalité de Saint-Sébastien et la municipalité de Venise-en-Québec;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a dû procéder à l'octroi d'un contrat pour finaliser les travaux suite au passage de la Commission de la Construction de Québec;

Considérant que monsieur Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, s'est engagé publiquement à ce que la municipalité assume les frais occasionnés par cette situation, n'engendrant ainsi aucun déboursé pour l'école et la Commission scolaire;

Considérant que monsieur Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, ainsi que sa municipalité ont acquitté plus que la moitié de la facture;

Considérant la résolution 2017-06-099 adoptée le 6 juin 2017 par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sébastien à l'effet de refuser le paiement de la facture #360-01-17 en date du 3 mai 2017 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au montant de 1 705,51 \$; représentant le solde dû à l'entrepreneur peintre;

**HR 17.08.22
006**

Considérant que la municipalité de Saint-Sébastien demande que le gain de monsieur Martin Thibert réalisé lors de l'activité-bénéfice de « Poker », et que les fonds amassés lors de ladite activité soient appliqués au paiement de la facture ci-haut mentionnée;

Considérant que l'activité « Poker », organisée par messieurs Martin Thibert et François Dupuis, a été réalisée au profit de l'embellissement de la cour de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph et ce, tel qu'entendu et publicisé (voir publicité en annexe);

Considérant que le conseil d'établissement de l'école Capitaine-Luc-Fortin a accepté le don dédié au projet d'embellissement de la cour de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph;

HR 17.08.22
007

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

De maintenir la facture #360-01-17 transmise à la municipalité de Saint-Sébastien par la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 1 705,51 \$ et ce, en tout respect des engagements pris par monsieur Martin Thibert, maire de la municipalité.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 17.08.22-09.1)

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 17.08.22
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Julie Bazinet soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 17.08.22
009

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Chantal Meunier soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
010

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur Luc Boulianne soit engagé pour un poste régulier à temps plein (34 heures par semaine) d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école Joseph-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
011

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que monsieur Devon Bragdon soit engagé pour un poste régulier à temps plein (32,25 heures par semaine) d'ouvrier d'entretien, classe II à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 5 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
012

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que madame Stéphanie Giguère-Thiry soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (10 heures par semaine) à caractère cyclique de préposée aux élèves handicapés à l'école Marie-Rivier et ce, à compter du 29 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
013

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que monsieur Michel Jacques soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) à caractère cyclique de préposé aux élèves handicapés à l'école Marie-Rivier et ce, à compter du 29 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
014

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Jocelyne Laplante soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) de secrétaire à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
015

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Lyne Leduc soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (21,08 heures par semaine) à caractère cyclique d'éducatrice en service de garde à l'école de Richelieu, édifice Curé-Martel et ce, à compter du 28 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
016

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Sophie Mihaluk soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (24 heures par semaine) à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée à l'école des Prés-Verts et ce, à compter du 29 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
017

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que monsieur André Ouimette soit engagé pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) d'ouvrier d'entretien, classe II à la Polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de durée d'emploi du personnel de soutien;

HR 17.08.22
018

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur Frédéric Le Sieur soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (18 heures par semaine) à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter du 28 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel enseignant;

HR 17.08.22
019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier d'enseignant à compter du 24 août 2017, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
L. Bergeron, Sabrina	01 - Adaptation scolaire	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Meunier, Sophie	01 - Adaptation scolaire	Saint-Jacques
Fontaine-Chagnon, Audrey	01 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Ménard, Richard	01 - Adaptation scolaire	Saint-Lucien
Cyr, Jessica	01 - Adaptation scolaire	Saint-Lucien

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Martel, Marilyn	02 - Préscolaire	Saint-Joseph
Beauregard-Meunier, Julie	02 - Préscolaire	Affectation-bassin
Beaulieu, Geneviève	02 - Préscolaire	Affectation-bassin
Élément, Maude	03 - Primaire	Affectation-bassin
Chevrier, Myriam	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville
Coupal, Sonia	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville
Barry, Marilyn	03 - Primaire	Affectation-bassin
Bouchard, Janie	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph
Ouellet, Josée	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph
Desfossés, Marie-Ève	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph
Mcneil, Mariane	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph
Lacroix, Stéphanie	03 - Primaire	Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph
Galipeau, Katy	03 - Primaire	de Monnoir
Simard, Éric	03 - Primaire	de Monnoir
Ducharme, Julie	03 - Primaire	de Ramezay, édifice Crevier
Gagnon, Myriam	03 - Primaire	de Ramezay, édifice Crevier
Chamberland, Bianca	03 - Primaire	de Ramezay, édifice Crevier
Patenaude, Josée	03 - Primaire	Affectation-bassin
Marcotte, Jessica	03 - Primaire	Jean XXIII
Tétreault-Laflamme, Roxane	03 - Primaire	Affectation-bassin
Boudreau, Stéphanie	03 - Primaire	Saint-Alexandre
Landry, Noémie	03 - Primaire	Saint-Joseph
Pierre, Marie-Julie	03 - Primaire	Saint-Michel
Labrecque, Christine	03 - Primaire	Affectation-bassin
Barrette, Maxime	04 - Anglais langue seconde, primaire	Capitaine-Luc-Fortin
Fournier, Sabrina	04 - Anglais langue seconde, primaire	Jean XXIII
Carbonneau, Monique	05 – Éducation physique et à la santé, préscolaire et primaire	Alberte-Melançon
Desrosiers, Mario	05 – Éducation physique et à la santé, préscolaire et primaire	Jeanne-Mance
Trudeau, Julien-Pierre	05 – Éducation physique et à la santé, préscolaire et primaire	Saint-Joseph

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Líticia P. Bourdages, Marie-Claude Bergeron et Andrée Bouchard, tenu le 4 juillet 2017;

HR 17.08.22
020

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Émilie Charest soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Marie-Derome et ce, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

09.2 RAPPEL DU PERSONNEL ENSEIGNANT NON-RENGAGÉ OU MIS EN DISPONIBILITÉ (document RH 17.08.22-09.2)

Considérant l'organisation scolaire pour 2017-2018 en date du 7 juillet et du 15 août 2017;

HR 17.08.22
021

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que les enseignants suivants soient rappelés suite à leur non-renouvellement pour surplus de personnel au 1^{er} juillet 2017 :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Cyr, Luc	01 – Adaptation scolaire	Saint-Lucien
Martin, Anouck	01 – Adaptation scolaire	Aux-Quatre-Vents
Séguin, Maïté	01 – Adaptation scolaire	Saint-Lucien
Belleau, Myriam	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Charron, Karine	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Correia, Pénélope	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Lambert, Chantal	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Mailloux, Émilie	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Prairie, Maude	02 – Préscolaire	Affectation-bassin
Desmarais, Catherine	04 – Anglais langue seconde, primaire	Jeanne-Mance
Robert, Véronique	06 – Musique et arts plastiques, préscolaire et primaire	Saint-Michel

Adopté à l'unanimité.

Considérant l'organisation scolaire 2017-2018 en date du 7 juillet et du 15 août 2017;

HR 17.08.22
022

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que les enseignants suivants soient rappelés suite à leur mise en disponibilité pour surplus de personnel au 1^{er} juillet 2017 :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Charest St-Pierre, Kim	01 – Adaptation scolaire	Saint-Michel
Théroux, Isabelle	01 – Adaptation scolaire	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Ward, Alexandre	04 – Anglais langue seconde, primaire	du Pélican
Rondeau, Josée	09 – Éducation physique et à la santé, secondaire	Monseigneur-Euclide-Théberge
Mailhot, Marlyne	10 – Musique, secondaire	Monseigneur-Euclide-Théberge
Neault, Louise	10 – Musique, secondaire	Polyvalente Marcel-Landry
Breton, Mélanie	12 – Français	Polyvalente Marcel-Landry
Fontaine, Nathalie	12 – Français	Joséphine-Dandurand
Goyette, Karine	12 – Français	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Moreau, Frédérick	12 – Français	Marguerite-Bourgeois
Royer, Marie-Soleil	12 – Français	Paul-Germain-Ostiguy
Sansoucy, Sonia	12 – Français	Docteur-Alexis-Bouthillier
Sylvestre, Pascal	12 – Français	Monseigneur-Euclide-Théberge
Avon, Sébastien	13 – Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Barrière, Mélanie	13 – Sciences et mathématiques	Docteur-Alexis-Bouthillier
Côté, Stéphanie	13 – Sciences et mathématiques	Monseigneur-Euclide-Théberge
Derly-Téton, Fanny	13 – Sciences et mathématiques	Monseigneur-Euclide-Théberge
Dumont, Martine	13 – Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
Languedoc, Patrick	13 – Sciences et mathématiques	Joséphine-Dandurand
Létourneau, Mélanie	13 – Sciences et mathématiques	Polyvalente Marcel-Landry
Mc Nulty, Pascale	13 – Sciences et mathématiques	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Plamondon, Nancy	13 – Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Rousselle, Geneviève	13 – Sciences et mathématiques	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Roy, Sandra	13 – Sciences et mathématiques	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Saint-Amand, Ian	13 – Sciences et mathématiques	Monseigneur-Euclide-Théberge
St-Pierre, Julie	13 – Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Tétreault, Isabelle	13 – Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
Turcotte, Chantale	13 – Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
White, Peter	13 – Sciences et mathématiques	Monseigneur-Euclide-Théberge
Houde, Milène	14 – Éthique et culture religieuse	Monseigneur-Euclide-Théberge
St-Onge, Valérie	14 – Éthique et culture religieuse	Joséphine-Dandurand
Michaud, Guy	17 – Sciences humaines	Docteur-Alexis-Bouthillier
Bergeron, Isabelle	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Bienvenue, Catherine	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
Landry, Marie-Ève	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
Lanoue, Geneviève	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

Adopté à l'unanimité.

09.3 FINS D'EMPLOIS ADMINISTRATIVES (document RH 17.08.22-09.3)

Considérant les motifs invoqués dans la lettre du 9 août 2017 avisant madame X787 de notre intention;

Considérant que les bénéfices prévus à la convention collective ont été épuisés;

HR 17.08.22
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De mettre fin à l'emploi de madame X787, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les motifs invoqués dans la lettre du 2 mai 2017 avisant monsieur X1271 de notre intention;

Considérant que les bénéfices prévus à la convention collective ont été épuisés;

HR 17.08.22
024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De mettre fin à l'emploi de monsieur X1271, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les motifs invoqués dans la lettre du 9 août 2017 avisant madame X609 de notre intention;

Considérant que les bénéfices prévus à la convention collective ont été épuisés;

HR 17.08.22
025

Il est proposé par madame Manon Côté :

De mettre fin à l'emploi de madame X609, à compter du 23 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 NOUVEAU MODULE DE JEUX – ÉCOLE JEAN-XXIII (document RM 17.08.22-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.08.22
026

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Équipements Récréatifs Jambette Inc., le contrat pour le nouveau module de jeux à l'école Jean-XXIII, au montant de 57 920,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE – ÉCOLE DU PETIT CLOCHER (document RM 17.08.22-11.1.2)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

Considérant la résolution HR 17.06.20-006 adoptée par le conseil des commissaires, le 20 juin 2017, à l'effet d'autoriser monsieur Eric Blackburn, directeur général, à conclure tous contrats pouvant découler d'une situation dont les travaux devront être réalisés au courant de l'été 2017;

HR 17.08.22
027

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De ratifier le contrat accordé au seul soumissionnaire conforme, Les peintres Multicouleurs, pour des travaux de peinture à l'école du Petit Clocher, au montant négocié de 118 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

13. **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

HR 17.08.22
028

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL